

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 d'IÉS

Ramonville, le 2 juin 2022

Chères coopératrices, chers coopérateurs,

Comme nous vous l'avons annoncé, nous vous rappelons que vous êtes convié-es à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de notre coopérative, qui se tiendra à huit-clos :

**Jeudi 23 juin 2022
à 18h30 en visioconférence**

Le Conseil d'Administration de la coopérative a décidé d'organiser notre assemblée générale annuelle à huit-clos avec un système de visioconférence pour suivre les débats et organiser le vote à distance.

Nous comptons sur votre présence malgré la distance pour partager ensemble ce moment important pour la vie de notre coopérative.

Ordre du jour :

A noter que le programme de l'Assemblée Générale se concentrera sur les éléments statutaires de la coopérative.

18h00-18h30 : Connexion à la visioconférence et accueil des participant.e.s

18h30 : Assemblée Générale Ordinaire

- ✉ Rapport de gestion de l'année 2021,
- ✉ Présentation des comptes 2021,
- ✉ Présentation des perspectives 2022.
- ✉ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs,
 - Affectation du résultat de l'exercice,
 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- ✉ Élection au Conseil d'Administration :
 - renouvellement et remplacement des administratrices et administrateurs arrivant en fin de mandat ou démissionnaires
 - nomination de nouveaux censeurs-ses
- ✉ Questions diverses,
- ✉ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

20h30 : Clôture de la partie statutaire de l'Assemblée Générale

Vous trouverez ci-joint les documents prévus par les textes :

- le rapport de gestion et les projets de résolution (au chapitre 6)
- les comptes 2021

- un formulaire de vote par procuration

Tous les documents nécessaires à votre information sont mis à votre disposition au siège social d'IÉS.

Merci de confirmer votre participation en complétant le formulaire en ligne [en cliquant ici](#), par téléphone au 05 61 75 12 97 ou par mail à accueil@ies.coop.

3 systèmes de vote ou de représentation sont proposés :

- en participant en direct à l'Assemblée en visio et en votant en direct
- en votant en ligne dès aujourd'hui et jusqu'au jour de l'AG [en cliquant ici](#)
- par procuration nominative ou en blanc

N'hésitez pas à voter en ligne dès maintenant !

Si vous participez à l'Assemblée Générale et que vous avez déjà voté en ligne, nous vous remercions par avance de ne pas revoter le jour J.

Pour ceux et celles qui participeront en direct à l'Assemblée Générale, pensez à vous renommer lors de la connexion à la visioconférence, en précisant vos nom et prénom (ce qui nous permettra de vous identifier en tant que sociétaire).

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette Assemblée ou voter par correspondance, et afin d'atteindre le quorum requis, vous avez plusieurs possibilités :

- donner procuration à son conjoint ou partenaire de PACS, ou à un-e autre sociétaire ;
- adresser une procuration à IÉS sans indication de mandat,

Pour cela, merci de remplir et **nous renvoyer le formulaire** ci-joint avant le 20 juin (au-delà, votre vote ne pourra pas être pris en compte) par mail ou par voie postale.

Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée peuvent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président ou à l'adresse électronique suivante : presidence@ies.coop au plus tard le 20 juin 2022.

Veuillez agréer, chères coopératrices, chers coopérateurs, l'expression de nos cordiales salutations et vous espérant en bonne santé ainsi que vos proches.

Éric JOURDAIN
Président Directeur Général

